

Le 13 février 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 février 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2017-02-019 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. **MOT DU MAIRE**

2017-02-020 **3.** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ / APPUI
7	ADMINISTRATION

Le 13 février 2017

7.1	GREFFE
7.1.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 643 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.1.2	PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 643 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.1.3	QUITTANCE ET TRANSACTION / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.4	POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-07-081
7.1.5	ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE
7.3.2	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANT
7.3.3	ALLOCATION / UTILISATION AUTOMOBILE PERSONNELLE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	VENTE DE VÉHICULE / MASSEY FERGUSON
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2017-02-021 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2017-02-022 6.1 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ / APPUI

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines

habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE SIGNIFIER notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

2017-02-023

7.1.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 643 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement fixant le traitement des élus municipaux.

2017-02-024 **7.1.2** **PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 643 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau présente le projet de règlement numéro 643 intitulé « Règlement fixant le traitement des élus municipaux » le tout conformément à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001).

2017-02-025 **7.1.3** **QUITTANCE ET TRANSACTION / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le document intitulé « Quittance et transaction » dans l'affaire Municipalité de Terrasse-Vaudreuil c. Groupe Landry inc.

QUE le secrétaire-trésorier soit instruit d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes.

ADOPTÉE

2017-02-026 **7.1.4** **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-07-081**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-07-081 adoptant la Politique d'aide financière aux activités sportives;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives « ANNEXE A » soit modifiée en ajoutant l'activité sportive suivante :

« Tir à l'arc ».

ADOPTÉE

2017-02-027 **7.1.5** **ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital

social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Michel Bourdeau, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Michel Bourdeau, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE

2017-02-028 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (190 694,98 \$).

ADOPTÉE

**2017-02-029 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2017, et

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2017 selon le taux horaire en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-02-030 **7.3.2** **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'un étudiant pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2017, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-02-031 **7.3.3** **ALLOCATION / UTILISATION AUTOMOBILE PERSONNELLE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QU'à compter des présentes, l'allocation applicable pour l'utilisation d'une automobile personnelle par les employés et les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions soit fixée à cinquante-quatre cents (0,54 \$) le kilomètre.

ADOPTÉE

2017-02-032 **9.1** **VENTE DE VÉHICULE / MASSEY FERGUSON**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'AUTORISER la vente du tracteur Massey Ferguson décrit ci-après à monsieur Richard Sauvé au coût de 800 \$, et ce, sans aucune garantie.

Marque	Modèle	Année	Numéro de série
Massey Ferguson	CH20S	1998	2828122971

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE les frais inhérents soient entièrement à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2017-02-033

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
13 février 2017 à 19 h 57.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière